

De plus en plus de personnes font le choix de la crémation

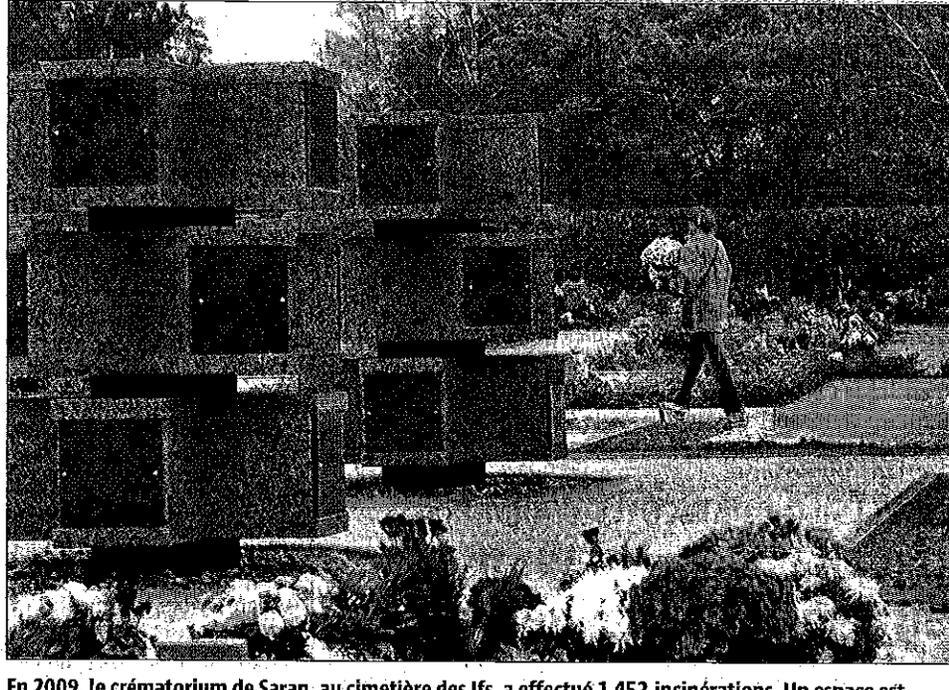
La crémation concerne plus du tiers des décès dans le Loiret. Les cimetières prévoient des espaces pour les urnes. Au lendemain de la Toussaint, zoom sur cette pratique en constante progression.

« Le vrai tombeau des morts, c'est le cœur des vivants. » Cette citation, chère aux crématisés, semble avoir fait son chemin. De plus en plus de personnes font le choix de l'incinération. Les communes investissent dans des jardins du souvenir. Une manière d'offrir, tout de même, un lieu de recueillement. Depuis une dizaine d'années, cette pratique est en constante évolution, note la Fédération française de crémation : elle concerne plus du tiers des décès dans le Loiret.

« Les gens ne veulent plus embêter leurs enfants, estime Josiane Villet, présidente de l'association crématisiste de l'Orléanais. Les familles sont éparpillées, les jeunes ne vont plus dans les cimetières. Il n'y a pas d'entretien des tombes. »

Des urnes dans des vide-greniers

La crémation a évolué et propose aujourd'hui des lieux de recueillement. Les cimetières se dotent de jardins du souvenir, de columbariums et de caves d'urnes. « Les premiers



En 2009, le crématorium de Saran, au cimetière des Ifs, a effectué 1.452 incinérations. Un espace est dédié à l'accueil des urnes. Il permet aux proches d'avoir un lieu de recueillement. (Photo d'archives)

crématisés étaient athées, ils ne voulaient pas de tombes, rien. Aujourd'hui, certains demandent à avoir leur place dans un cimetière », explique Josiane Villet. D'autres, encore nombreux, font connaître leur volonté de voir leurs cendres dispersées dans un lieu qui leur est cher. Une terre natale, une rivière, etc.

Hors de question, en revanche, que les urnes reposent dans les maisons. En 2009, Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, a fait une proposition de loi en ce sens. Trop d'urnes avaient

été retrouvées, pleines, dans des vide-greniers. Les proches du défunt partis, tout le monde semblait ignorer ce que représentait le réceptacle. Pour plus de dignité envers les disparus, une nouvelle législation s'est mise en place. Même l'Église a évolué vis-à-vis de cette pratique, « tout en préférant l'inhumation », précise le père Philippe Gauthier, curé de la paroisse Saint-Pateme, à Orléans. « La pratique devenant de plus en plus courante, l'Église s'est adaptée. » Il est à présent possible

de demander une cérémonie religieuse, à l'église, avant la crémation. « Sauf exception, la cérémonie est faite en présence du corps », explique le prêtre. Amené à accompagner les proches endeuillés, il remarque que « souvent, la famille trouve ça trop violent, trop rapide ». Comme la présidente de l'association crématisiste de l'Orléanais, il explique ce choix par le fait que les familles sont dispersées : « Avoir une tombe apparaît de moins en moins réaliste, une urne se déplace. »

Mélanie Marois.